

A.I ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 rue de Penthièvre
75008 PARIS
En cours d'immatriculation

**DECISSION ORDINAIRE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 5 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à quatorze heures, l'actionnaire unique de la SAS A.I ENERGIES a pris la décision suivante relative à :

LA NOMINATION DE LA PRESIDENCE

DECISION UNIQUE :

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité de président pour une durée indéterminée :

SARL YK

Au capital de 5 000 €

Dont le siège social est 1 rue Nationale 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Immatriculée au R.C.S de CRETEIL sous le numéro 891 972 127

Représentée par Monsieur Yonathan KLONJKOWSKI

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

CLOTURE DE LA SEANCE

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal, signé par l'actionnaire unique, et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

SARL YK

Représentée par Monsieur Yonathan KLONJKOWSKI

« Bon pour acceptation des fonctions de président »